



Procès-verbal

Bureau Directeur du 25 novembre 2011

Présents : DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain (téléphone), SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis (téléphone), JACQUET Michel, BANA Philippe (téléphone), CHARLET Jacques (en partie).

Excusés : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, SCARSI Claude.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 16 h 30 au siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur approuve le procès-verbal de sa séance du 28 octobre 2011.

Sur proposition de Michel PERSIAUX et en application de l'article 2.5a du règlement disciplinaire et de l'article 3.3 du règlement d'examen des réclamations et litiges, le Bureau Directeur désigne Mme Tatiana VASSINE, licenciée en Ligue PIFO, comme membre du Jury d'appel – section de droit commun (disciplinaire général et réclamations / litiges).

En application de l'article 2.1 a) du règlement d'examen des réclamations et litiges, le Bureau Directeur approuve :

1. La demande du Comité du Loiret, formulée en accord avec la Ligue du Centre, de confier le traitement des dossiers de réclamations et litiges départementaux à la commission régionale de réclamations et litiges de la ligue du Centre de handball selon les conditions définies par une convention entre les deux structures.
2. La demande du Comité des Alpes Maritimes, formulée en accord avec la Ligue du Côte d'Azur, de confier le traitement des dossiers de réclamations et litiges départementaux à la commission régionale de réclamations et litiges de la ligue de Côte d'Azur de handball.

En application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire, le Bureau Directeur approuve :

1. La demande du Comité du Loiret, formulée en accord avec la Ligue du Centre, de confier le traitement des dossiers disciplinaires départementaux à la commission régionale de discipline de la ligue du Centre de handball selon les conditions définies par une autre convention entre les deux structures.
2. La demande du Comité des Alpes Maritimes, formulée en accord avec la Ligue de Côte d'Azur, de confier le traitement des dossiers disciplinaires à la commission régionale de discipline de la ligue de Côte d'Azur de handball.

A la suite des difficultés de mise à disposition d'équipements municipaux (Palais des Congrès puis Palais Lumière), Jacques CHARLET présente les conditions d'accueil au VVF d'Evian en lien avec le club local et le Comité de Haute Savoie pour les travaux de l'Assemblée Générale de la FFHB qui doivent avoir lieu les 20 et 21 avril 2012 à Evian. Le Bureau Directeur, considérant que les conditions d'accueil proposées permettront de recevoir les participants dans de bonnes conditions de travail, valide la nouvelle organisation pratique mise en place à la suite de ces modifications de mise à disposition.

Le Bureau Directeur valide la nouvelle procédure de mise en concurrence présentée par Michel JACQUET pour les dépenses supérieures à 10.000 € TTC. Une note interne sera diffusée prochainement à l'ensemble des salariés et élus en charge de l'exécution budgétaire.

Le Bureau Directeur valide la demande de prêt FIF de la Ligue Midi Pyrénées d'un montant de 50 K€, remboursable sur 8 ans, pour l'acquisition de locaux complémentaires visant à améliorer les conditions de travail au siège de la Ligue. Alain KOUBI est chargé de la notification.

Le Bureau Directeur valide le recrutement de Monsieur Hugues AUGIER en qualité de chargé de développement à compter du 1^{er} février 2012.

Le Bureau Directeur approuve les délégations du Président au Directeur Général pour mener toutes discussions en matière de rupture conventionnelle avec un salarié et au Vice-président délégué pour signer tous documents officiels en la matière.

La Direction Départementale de la Protection des Populations est venue contrôler la FFHB pour s'assurer de la mise en conformité par rapport à son dernier rappel à la réglementation concernant les assurances et les tarifs fédéraux. Aucune infraction n'a été constatée même si l'inspectrice regrette que le prix de la licence ne puisse pas apparaître de manière formelle sur le bordereau d'adhésion.

Brigitte VILLEPREUX et Alain JOURDAN présentent le bilan des séminaires de zone qui se sont déroulés en octobre et novembre. Le bilan chiffré et une première approche des problématiques soulevées par ces rencontres permettent de tirer un bilan positif illustré par la volonté des acteurs de terrain (Présidents de Comités, de Ligues et CTS) de tout faire pour travailler ensemble. L'objectif est de proposer des mutualisations qui permettront une plus grande efficacité vers les clubs et les licenciés dans le sens des collaborations et des enjeux économiques nécessaires à la poursuite du développement du handball dans les années à venir, en tenant compte aussi des évolutions futures des environnements structurels et socio-économiques.

Avec le concours de l'APELS, une enquête a été lancée le 17 novembre auprès des 2 328 clubs concernant les actions menées dans le cadre de la solidarité par le handball. Après 5 jours de mise en ligne du questionnaire, 25% des clubs ont déjà répondu ce qui laisse augurer un excellent taux de réponse à la date de clôture fixée au 20 décembre prochain. Le Bureau Directeur se félicite de cette initiative qui va permettre de faire une photographie réelle du travail des clubs vers les différents types de population ciblée par cette enquête.

La rénovation de l'organisation des finalités dites « métro / outremer » est présentée ; parallèlement elle fait l'objet d'échanges avec les Présidents de Ligues et de Comités dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale de la FFHB. D'une manière générale, cette nouvelle organisation, dont l'objectif reste une application dès l'édition de juin 2012, rencontre l'adhésion des territoires. Les conditions de qualification des clubs métropolitains devront être affinées. Par ailleurs, Joël DELPLANQUE informe de l'intérêt manifesté par les antennes outremer de France Télévisions pour cette nouvelle formule de compétitions.

En ce qui concerne les finales de la Coupe de France qui se dérouleront le dimanche 15 avril 2012 à Bercy, les échanges entre la FFHB et FTV d'une part, et les contacts réguliers entre la FFHB et Canal + d'autre part, ont conduit le Bureau Directeur à positionner la finale féminine nationale à 13h avec retransmission par une chaîne du Groupe Canal et la finale masculine nationale à 15h avec retransmission sur France 3 national.

Patricia SAURINA évoque la prochaine Nuit du Handball et fait le point sur tous les domaines de son organisation. Les engagements financiers de la FFHB resteront ceux prévus au budget, à savoir 25K.

La séance est levée à 18 h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général